



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 juillet 2013

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 25 juillet 2013, sous la présidence de Mr Dominique Mathelin, maire.

Présents : Daniel Martin 1^{er} adjoint, Mmes Josette Belin, Netty Pastijn, Odile Marceau - Mes. Bernard Gentil, Patrice Thibaudin, Pascal Thibaudin, Philippe Memet, Jean François Rolland, Paul Bayard.

Monsieur Paul Bayard est désigné secrétaire de séance .

I.Election du 2eme adjoint

Deux candidats :

- Jean-François Rolland 5 voix
- Paul Bayard 6 voix

Est élu 2eme adjoint Paul Bayard

II.Choix du nombre de délégués communautaires (Communautés de Communes Haut Morvan)

Le maire fait part au Conseil municipal de la loi RCT,(Réformes des Collectivités Territoriales), modifiée et complétée par la loi Pélissard du 29 février 2012 et de la loi représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012 qui ont fait évoluer les règles concernant la composition du conseil communautaire.

Le nombre et la répartition des sièges des conseils communautaires sont déterminés dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT dans sa rédaction issues des textes précités.

Le Maire indique qu'au cours du conseil communautaire du 6 mai ces modifications ont été présentées et évoquées mais que la décision revient aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes selon la règle de la majorité qualifiée soit deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Maire explique que si cette majorité n'est pas trouvée sur un accord local de répartition, c'est la répartition suivante qui s'imposera de fait au territoire de la communauté de communes du Haut Morvan, c'est-à-dire :

- **31 délégués dont :**

10 pour Chateau-Chinon,
4 pour Arleuf,
3 pour Chateau-Chinon (Campagne).
1 pour chacune des autres communes

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **valide la représentation par 22 conseillers, dont :**

4 pour Chateau-Chinon,
2 pour Arleuf
2 pour Chateau-Chinon (Campagne)
1 pour chacune des autres communes de la CCHM,

Seule solution permettant aux petites communes de ne pas subir l'hégémonie des plus grosses communes.

III.Pacte de sortie du SITCOM et modalités financières.

Le conseil accepte les conditions du pacte de sortie du SITCOM et l'indemnité compensatoire de **4913.49 euros**.

Vote à l'unanimité

IV.Election des délégués des commissions.

Commission des travaux : Bernard Gentil – Pascal Thibaudin – Patrice Thibaudin – Jean-François Rolland

Commission du personnel : Josette Belin – Pascal Thibaudin – Jean-François Rolland – Paul Bayard

Commission tourisme et fleurissement : Netty Pastijn – Odile Marceau – Daniel Martin

Par ailleurs, un comité consultatif relatif au tourisme et au fleurissement sera composé de Madame Lila BLANCHOT et de toutes autres personnes se faisant connaître en mairie.

SIEEN : Pascal Thibaudin – suppléant Paul Bayard

SIAEP : Bernard Gentil – Philippe Memet

Comité des Œuvres Sociales du canton : Josette Belin – Odile Marceau

Syndicat de l'abattoir de Luzy : Pascal Thibaudin – Bernard Gentil

Vote à l'unanimité

V. Décisions modificatives.

Transfert du 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au chapitre 66 (Charges financières)

31.64 €

Transfert du 022 au chapitre 67 (Charges exceptionnelles) 450 €

Du 020(Dépenses imprévues d'investissement) au 2151 4000 euros

Vote à l'unanimité

VI. Non recouvrement de créances ;

A la demande de la Trésorerie de Moulins-Engilbert, le conseil décide de statuer sur l'admission en non valeur (non recouvrement des créances de Madame Legal (ancienne locataire, et de la SARL Les Terrines du Morvan)) datant de 2008, 2009, 2011) pour un montant de 1 121.09 € pour Madame LEGAL, et 6 367 € pour la SARL Les Terrines du Morvan (ancienne direction)

Vote à l'unanimité

VII. Délibération redevance ORANGE et EDF.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2013 pour le calcul de la redevance du domaine Public pour France Telecom, et propose au Conseil de fixer le montant de la redevance à **613 euros**.

Monsieur Le Maire donne connaissance au conseil du décret n°202-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution et de distribution d'énergie électrique.

Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour l'année 2012 à **193 €uros.**

Vote à l'unanimité

VIII. Fermeture du bureau de poste

Le conseil s'accorde une période de réflexion, avant de prendre une décision.

Vote à l'unanimité

IX.CCAS.

Odile Marceau et Paul Bayard sont nommés au bureau du CCAS
Juliana Stam – Marianne Bayard sont nommées au bureau du CCAS

DIVERS

X.Cours d'informatique

Ils reprendront le mercredi 18 septembre de 10 à 12 heures

XI.Les cloches de l'Eglise.

A la demande de plusieurs habitants de la commune les cloches pourraient reprendre du service à 8heures 12heures et 20heures afin de rythmer la vie du village, pour cela une horloge électrique sera installée dans le clocher.

Les habitants de la commune contre cette initiative sont priés de se faire connaître en mairie.

La séance est levée à 21 heures.